



**ARRETE PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

N° EMP-LA 2016-05/PI

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu:

- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 90-126 du 09 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux ;
- L'arrêté n° 2015-10 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Ingénieur Territorial au titre de la promotion interne ;

Considérant la demande de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude de lauréats non recrutés ce jour,

ARRETE

ARTICLE 1er : Est maintenu sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Ingénieur Territorial pour une deuxième année consécutive :

- **Monsieur Férié ANDRE-LUBIN**

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est d'une année, soit du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Région Guadeloupe et transmis partout où besoin sera.

ARTICLE 4 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Basse-Terre, le **27 NOV. 2016**

La Présidente,



Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE